



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 38

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 29 juin 2022

OBJET :

DE-22-06-1-23) MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi vingt-neuf juin à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le jeudi 16 juin 2022 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, M. LEBEAU, M. BENSOUSSAN, Mme SÉGURET, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M. TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE, Mme GAUVAIN, M. GIRARD, M. LEROY, Mme KAMINSKA, M. MOULY, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, Mme SERVIAN, Mme POLLARD, M. LAFON, Mme VALERO, Mme BRÉON, Mme RUFFENACH, Mme BOILOT, M. MICHON, M. BOUKOBZA, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme ODDON, Mme HAUCHEMAILLE, M. RIBET, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, M. EPINAT, Mme FOURNIER, BEUZELIN.

Absents excusés : Mme MARTIN (pouvoir à M. BENSOUSSAN), M. PITAVY (pouvoir à Mme BOILOT), Mme RANIERI (pouvoir à Mme GAUVAIN), Mme BALAGNA-RANIN (pouvoir à M. RIBET), M. POLITZER (pouvoir à Mme GALL).

Absents : .

Secrétaire de séance : M. LEROY

Le Conseil...

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et en particulier son article 34, en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant ;

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Considérant le précédent tableau des emplois adopté par l'assemblée délibérante le 23 mars 2022,

Considérant la nécessité de modifier le tableau des effectifs nécessaires au bon fonctionnement des services publics et à la réalisation des objectifs municipaux ;

Après avis de la commission Finances, Administration générale, Ressources humaines, Nouvelles technologies, Open data du 07 avril 2021,

D É L I B È R E

à la majorité (1 abstention : Mme BALAGNA-RANIN)

ARTICLE I : Décide de modifier le tableau des effectifs comme suit :

Grade ou emplois	Postes budgétaires 16/03/2022	création	suppression	Postes budgétaires après mise à jour	dont Nb de postes à temps non complet (TNC)
EMPLOIS AUTRES					
Directeur général des services	1			1	
Directeur général adjoint des services	3			3	
Collaborateur de cabinet	3			3	
sous total emplois autres	7	0	0	7	
FILIERE ADMINISTRATIVE					
Directeur territorial (en voie d'extinction)	2		1	1	
Attaché hors classe	4	1		5	
Attaché principal	8	3		11	
Attaché	29		3	26	
Rédacteur principal de 1ère classe	6		1	5	
Rédacteur principal de 2ème classe	14	1	1	14	
Rédacteur	28		4	24	
Adjoint administratif principal de 1ère classe	30	7	1	36	
Adjoint administratif principal de 2ème classe	37	1	7	31	
Adjoint administratif	24,97	7	1	30,97	2
sous total filière administrative	182,97	20	19	183,97	
FILIERE TECHNIQUE					
Directeur général des services techniques	1			1	
Ingénieur général	1			1	
Ingénieur en chef	1			1	
Ingénieur hors classe	1			1	
Ingénieur principal	9			9	
Ingénieur	6	2		8	
Technicien principal de 1ère classe	6			6	
Technicien principal de 2ème classe	5			5	
Technicien	5			5	
Agent de maîtrise principal	21	3		24	
Agent de maîtrise	12		3	9	
Adjoint technique principal de 1ère classe	22	24		46	
Adjoint technique principal de 2ème classe	105	2	24	83	
Adjoint technique	41,6		2	39,6	1
sous total filière technique	236,6	31	29	238,6	
FILIERE SOCIALE					
Conseiller socio-éducatif	0	0,5	0	0,5	1
Assistant socio-éducatif classe exceptionnelle	2			2	
Assistant socio-éducatif	4,5			4,5	1
Educateur de jeunes enfants classe exceptionnelle	10	1	1	10	
Educateur de jeunes enfants	14		1	13	
Agent social principal de 1ère classe	4	4		8	
Agent social principal de 2ème classe	29	4	4	29	
Agent social	37		5	32	
Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	17	2		19	
Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	2		2	0	
sous total filière sociale	119,5	11,5	13	118	

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20220629-lmc1H9801H1-DE
Date de réception en Préfecture : 05/07/2022
Date de Publication : 06/07/2022

FILIERE MEDICO-SOCIALE					
Cadre supérieur de santé	0			0	
Cadre de santé de 1ère classe	1		1	0	
Infirmier en soins généraux hors classe	6		1	5	
Infirmier en soins généraux de cl sup	0			0	
Infirmier en soins généraux de cl normale	2			2	
Puéricultrice hors classe	1			1	
Puéricultrice de classe supérieure	1			1	
Puéricultrice de cl normale	2	1		3	
Psychomotricien hors classe	1			1	
Psychomotricien de cl sup	0			0	
Auxiliaire de puériculture principal de 1ère cl	43			43	
Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	21			21	
sous total filière médico-sociale	78	1	2	77	
FILIERE CULTURELLE					
Conservateur en chef des bibliothèques	1			1	
Attaché principal de conservation du patrimoine	3			3	
Attaché de conservation du patrimoine	0			0	
Bibliothécaire principal	1			1	
Bibliothécaire	1			1	
Assistant de conservation principal de 1ère classe	9			9	
Assistant de conservation principal de 2ème classe	5			5	
Assistant de conservation	8		1	7	
Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	3	2		5	
Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	3		2	1	
Adjoint du patrimoine	1	1		2	
Directeur d'établissement d'enseignement artistique de 2ème cat	1			1	
Professeur d'enseignement artistique hors classe	5,38			5,38	1
Professeur d'enseignement artistique de classe normale	9,28			9,28	8
Assistant d'enseignement art. pal 1ère classe	8,41	0,55		8,96	8
Assistant d'enseignement art. pal 2ème classe	12,38		0,55	11,83	21
Assistant d'enseignement artistique	1,89			1,89	3
sous total filière culturelle	73,34	3,55	3,55	73,34	
FILIERE ANIMATION					
Animateur principal de 1ère classe	3			3	
Animateur	1			1	
Adjoint d'animation principal de 1ère classe	0			0	
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	3			3	
Adjoint d'animation	2			2	1
sous total filière animation	9	0	0	9	
FILIERE POLICE					
Directeur de police municipale	0			0	
Chef de service de PM pal de 1ère cl	1			1	
Brigadier chef principal	9			9	
Gardien - Brigadier	12			12	
sous total filière police	22	0	0	22	
TOTAL	729,41	67,05	66,55	729,91	

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20220629-lmc1H9801H1-DE
Date de réception en Préfecture : 05/07/2022
Date de Publication : 06/07/2022

EMPLOIS NON CITES					
	Postes budgétaires 16/03/2022	création	suppression	Postes budgétaires après mise à jour	Temps non complet
Animateur Passeport loisirs	11			11	
PEC	1			1	
Intervenants scolaires	6			6	
Psychologue crèche	2			2	1
Psychologue vie sociale	2			2	
Pédicure	1			1	
Médecin	3			3	
Médiathèque	2			2	
Apprentis	5			5	
Assistantes maternelles	1			1	
Directeur de régie	1			1	
Placier	2			2	
Emplois besoin occasionnel A	2			2	
Emplois besoin occasionnel B	2			2	
Emplois besoin occasionnel C	6			6	
Emplois besoin saisonnier	10			10	
total	57			57	

ARTICLE II : Les emplois de catégorie A comptabilisés à l'article 1, n'ayant pu être pourvus par un fonctionnaire et pour lesquels les besoins du service ou la nature des missions le justifient, sont pourvus par des agents non-titulaires au titre de l'article 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. Ces emplois sont les suivants :

EMPLOIS POURVUS PAR DES NON TITULAIRES DE CATEGORIE A	GRADE	REMUNERATION MAXIMALE
DGA jeunesse et vie sociale	DGA	IB 1027 / IM830
Responsable service logement	Attaché	IB 821 / IM 673

Pour extrait conforme,

Le Maire

Signé